

# PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

## 1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 2. Définition des besoins

- Le ministère de Ressources Naturelles Canada (RNCan) requiert de produire des données satellitaires sur les ressources solaires d'éclairement direct normal (DNI) et d'irradiance horizontale globale (GHI) de meilleure qualité pour le sud du Canada pour une période de trois (3) ans couvrant années civiles 2018, 2019 et 2020, et pour une période d'option de deux (2) ans couvrant les années civiles 2021 et 2022, en utilisant un modèle amélioré d'estimation des ressources solaires par satellite dans des conditions de neige et une couverture nuageuse persistante. La région orientale minimale s'étend de 52 à 90 degrés ouest en longitude et de 40 à 58 degrés nord en latitude. La région occidentale minimale s'étend de 90 à 135 degrés de longitude et de 47 à 58 degrés de latitude. Les données doivent être produites avec une résolution au sol d'au moins 1/10e de degré en latitude et en longitude. Les données comprendront : (1) des moyennes annuelles et mensuelles maillées des deux composantes d'éclairement adaptées à la cartographie et (2) des séries temporelles DNI et GHI horaires spécifiques au site et à l'heure pour tous les points de la grille dans la région sélectionnée. Les travaux nécessiteront ce qui suit : I. Assemblage des données d'entrée du modèle pour la région sélectionnée, acquisition de toutes les entrées (par exemple, données d'imagerie des canaux visibles et infrarouges (IR) pour 2018 à 2020 et selon les besoins pour 2021 et 2022).
- II. Application du modèle satellite existant du fournisseur et de la production de données
- III. Préparation de la sortie du modèle pour l'exportation en données ASCII et binaires

## 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- Le fournisseur doit avoir accès à un modèle de ressources solaires satellitaires validé qui a déjà été évalué de manière indépendante avec des données mesurées au sol à partir d'au moins quinze (15) emplacements au Canada.
- Ce modèle doit avoir été évalué de manière indépendante par RNCAN ou un tiers similaire.
- Le modèle de ressource solaire satellitaire auquel le fournisseur a accès doit inclure un module infrarouge multicanal qui améliore les performances dans des conditions d'enneigement.
- Le modèle de ressources solaires par satellite auquel le fournisseur a accès doit avoir été évalué de manière indépendante avec des données mesurées au sol à partir d'un minimum de dix (10) emplacements en Amérique du Nord avec une erreur de biais moyenne horaire inférieure à 30 W/m<sup>2</sup> pour les deux rayonnement global et direct.
- Ce modèle de ressource solaire satellitaire doit avoir été évalué avec des données mesurées au sol à partir d'au moins cinq (5) emplacements en Amérique du Nord dans des conditions de neige avec une erreur de biais moyenne horaire inférieure à 20 % pour le rayonnement horizontal global.
- Le fournisseur doit avoir un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la production commerciale d'irradiance solaire globale et directe normale horaire ou infra-horaire évaluée de manière indépendante à l'aide de données satellitaires.

#### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

N'est pas applicable.

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

N'est pas applicable.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance  
Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

Le fournisseur proposé, Clean Power Research, LLC, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Indiquer, le cas échéant, les exceptions et/ou les raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité (voir l'Annexe 3.2 Raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité contenues dans les accords commerciaux) invoquées en vertu des accords commerciaux visés.

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de (article de l'accord (ou des accords) commercial(aux) précisé(s)) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)

**Nota :** Les accords commerciaux ne mentionnent pas les préavis d'adjudication de contrats, mais si l'achat couvert par un accord commercial est adjugé à un fournisseur, il y a lieu d'indiquer les exclusions ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité.

### 10. Titre de propriété intellectuelle

- Le Canada compte conserver le titre de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé puisque le principal but du contrat est de générer des connaissances et de l'information pour dissémination publique).

### 11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période allant de la date d'attribution au 31 mars 2023, plus une option d'une (1) période de deux ans.

### 12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, incluant l'option, est de 275 000,00 \$ (taxes non applicables).

### 13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Clean Power Research, LLC

10604 NE 38e place, bureau 100

Kirkland, WA 98033 États-Unis

### 14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)**

avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

### **15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités**

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont le 10 mars 2022 à 14 h 00, heure normale de l'Est.

### **16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Autorité contractuelle

Alexandre Rheault, Spécialiste approvisionnement

Téléphone : 613-298-6447

Courriel : [alexandre.rheault@nrcan-rncan.gc.ca](mailto:alexandre.rheault@nrcan-rncan.gc.ca)